



**HAL**  
open science

# Bifurcation de trois trajectoires rurales sous influence métropolitaine : La vallée de la Marne entre Champagne, Perthois et Vallage.

Pierre Ginet

► **To cite this version:**

Pierre Ginet. Bifurcation de trois trajectoires rurales sous influence métropolitaine : La vallée de la Marne entre Champagne, Perthois et Vallage.. Héritages et trajectoires rurales en Europe, Laboratoire Mutations des Territoires en Europe (MTE), CNRS, Université Paul Valéry, Sep 2007, Montpellier, France. hal-01326718

**HAL Id: hal-01326718**

**<https://hal.science/hal-01326718v1>**

Submitted on 5 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Héritages et trajectoires rurales en Europe

6 et 7 septembre 2007,  
Laboratoire Mutations des territoires en Europe  
Amphithéâtre CNRS, Montpellier

## **Bifurcation de trois trajectoires rurales sous influence métropolitaine : La vallée de la Marne entre Champagne, Perthois et Vallage**

Pr. Pierre GINET

**Résumé :** *La Champagne sèche, le Perthois et le Vallage s'inscrivent dans un espace de marge en limite de l'aire de métropolisation parisienne. Ces territoires accueillent des grands équipements dont la capitale a besoin mais qu'elle ne désire pas sur son sol (Lac du Der, Europort de Vatry, Laboratoire nucléaire de Bure). Ces équipements, en rupture avec l'histoire longue de ces territoires périphériques, en bouleversent les paysages, l'économie et la vie locale. Leur implantation peut être assimilée (hypothèse de départ) à un transfert spatial de risque, de l'agglomération parisienne vers un espace de relégation, victime d'une métropolisation dont il ne recueille que les externalités négatives. La relecture de ces dynamiques territoriales, via un modèle d'analyse empruntant à la théorie des interactions biologiques et à celui du courant institutionnaliste de l'école française de la régulation, montre une réalité plus complexe et ouvre des perspectives théoriques et opératoires dont la portée dépasse les exemples analysés.*

**Mots clés :** *Métropolisation, aménagement, espace rural, NIMBY, interactions territoriales, régulation territoriale, ruptures territoriales, Champagne, Lorraine.*

**Abstract :** *Champagne sèche, Perthois and Vallage take place within a margin space on the borders of the metropolitan area of Paris. These territories receive big equipments necessary for French capital city life but refused by it on its own soil (Lake of the Der, Vatry Europort, Nuclear laboratory of Bure). These equipments, discordant with the long time history of these peripheral territories, change completely their landscapes, economies and local lives. Their settlement can be seen (hypothesis) as a spatial transfer of risks, from the urban area of Paris to a relegation space, victim of a metropolisation dynamic, it only collects the negative externalities. A rereading of these territorial changes, via an analysis model which takes from the theory of biological interactions and to the French regulation institutionalist stream, shows a reality more complex and open theoretical and practical perspectives which range go beyond the present examples.*

**Key-words :** *Metropolisation, planning, countryside, NIMBY, territorial interactions, territorial regulation, territorial break, Champagne, Lorraine.*

# **BIFURCATION DE TROIS TRAJECTOIRES RURALES SOUS INFLUENCE METROPOLITAINE : LA VALLEE DE LA MARNE ENTRE CHAMPAGNE, PERTHOIS ET VALLAGE**

## **INTRODUCTION**

La vallée de la Marne entre Champagne sèche, Perthois et Vallage constitue un espace en creux entouré par plusieurs territoires attractifs : la Champagne au nord, l'Alsace à l'est, la Bourgogne au sud et, naturellement, Paris à l'ouest. Situé à la limite de l'aire de métropolisation de la capitale et, secondairement, de celle de Metz-Nancy, faiblement peuplé, doté d'une armature urbaine constituée de petites villes, disparate dans ses paysages et systèmes de production agricoles, cet espace souffre en outre d'une activité industrielle dont l'heure faste appartient au passé. Cet espace de transit, traversé par des autoroutes et depuis peu par une ligne TGV, est de surcroît fragmenté par la présence d'une frontière interrégionale entre Champagne-Ardenne et Lorraine et de plusieurs frontières interdépartementales séparant Marne, Haute-Marne et Meuse.

Cet espace de marge, aux confins de l'aire de métropolisation parisienne, accueille désormais ou s'apprête à accueillir des grands équipements dont la capitale a besoin pour son développement mais qu'elle ne désire pas sur son propre sol. Nécessaires au développement urbain, ces équipements apparaissent comme autant d'enclaves étrangères à l'histoire de ces espaces périphériques, bouleversant les paysages, l'économie et la vie locale. Leur implantation peut être assimilée à un transfert spatial centre-périphérie de risque, de l'agglomération parisienne vers la marge extrême de son aire de métropolisation. Affaibli par un enclavement persistant puis une conjoncture économique défavorable, cet espace de marge peut apparaître, c'est notre hypothèse, comme un espace de relégation, victime d'une métropolisation dont il ne recueille que les externalités négatives.

Notre réflexion porte par conséquent sur la dynamique historique et géostratégique préalable à l'implantation de ces équipements : quels éléments ont présidé aux choix de leurs localisations ? Quelle était à l'origine la teneur du discours des habitants et des acteurs locaux face à ces projets d'implantation ? Sur la base de quels éléments contradictoires et comment cette rhétorique a-t-elle, le cas échéant, évolué ? Elle questionne ensuite les modalités selon lesquelles ces a priori « Locally unwanted land-use » (LULU) ont, une fois en place, été incorporés par les acteurs politiques locaux et régionaux dans leurs stratégies territoriales d'aménagement et de développement. Quels moyens humains, intellectuels et financiers ont été mobilisés ? Avec quels résultats ? Quels rôles les héritages politiques et culturels locaux jouent-ils dans la définition de ces nouvelles stratégies ? Quels projets de territoire mettent-elles en œuvre ?

L'approche comparative met en lumière les trajectoires contrastées de trois territoires géographiquement proches, tous concernés par l'arrivée d'équipements métropolitains de nature très différente avec un décalage dans le temps de l'ordre de quelques dizaines d'années et des temporalités distinctes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nouvelles stratégies de développement. Notre analyse ne se résume toutefois pas à une approche idiographique en terme de bilan et perspectives ou forces et faiblesses. Les cas de figure analysés ouvrent des perspectives nomothétiques dont la portée les dépasse largement. Notre approche a en effet rendu nécessaire la conception d'un modèle d'analyse inédit empruntant à la théorie des interactions biologiques et à celui du courant institutionnaliste de l'école française de la régulation (GILLY, PECQUEUR, 2002), deux dispositifs théoriques qui se sont avérés non seulement particulièrement fructueux pour l'explicitation et l'interprétation des dynamiques analysées, mais également porteurs de perspectives scientifiques nouvelles.

### **1. Les termes du modèle d'analyse : interactions, ruptures et régulations territoriales**

La majeure partie des recherches relatives à la métropolisation mises en œuvre depuis le début des années 1990, portent sur les processus de recomposition en cours au sein des métropoles (renouvellement urbain

et gouvernance métropolitaine) ainsi que, mais dans une moindre mesure, sur la question de l'émergence de nouvelles territorialités (ASCHER, 1995), internationales et réticulaires (VELTZ, 1996), dont les noeuds sont constitués par des métropoles assimilables aux tâches urbaines qu'elles dessinent sur la carte. Ces deux approches laissent de côté un grand nombre d'espaces géographiques, espaces de marge se situant entre les mailles du filet métropolitain mais non moins concernés par l'intensité des processus en cours. La question des conséquences de la métropolisation sur ces espaces périphériques retient l'attention de quelques géographes seulement. Ils développent différents concepts la concernant, qu'il s'agisse du « tiers-espace » (VANIÉ, 2002) (expression malheureusement réduite aux seules franges périurbaines) ou de la « périmétropolisation » (MIRLOUP, 2002). Dans la plupart de ces approches, l'emploi généralisé de l'hyponyme « espace » oblitère la réalité territoriale complexe de ces périphéries, reléguées de facto par cette tournure lexicale au rang de simples réceptacles de logiques externes reconnues comme émanations de dynamiques territoriales (celles des cœurs métropolitains), légitimées a priori en vertu d'un darwinisme territorial implicite.

### 1.1. Interactions territoriales : les territoires face aux autres territoires

Le concept d'interaction biologique fait référence aux relations qu'entretiennent plusieurs espèces au sein d'un écosystème. Ce modèle théorique peut être extrapolé aux relations nouées entre territoires au sein de ce que l'on qualifiera de système territorial<sup>1</sup> par analogie avec la notion d'écosystème. Nous l'appliquerons par la suite aux relations associant les métropoles aux espaces de marges en tant que catégories d'objets géographiques distinctes et spécifiques. On peut distinguer sept types d'interactions spatiales possibles :

- Le neutralisme : Il caractérise l'absence d'interaction entre territoires. Les notions de bénéfice ou de préjudice causé par un territoire sur un autre n'existent pas. Telle métropole éloignée de telle autre, avec laquelle elle ne partage ni base économique commune, ni ressources, ni marchés, ni projets, peut se trouver, vis-à-vis de cette dernière, dans cette situation.
- Le mutualisme : Il désigne une interaction, souvent non obligatoire ou temporaire, bénéfique à plusieurs territoires. Les réseaux de territoires sont particulièrement concernés. Ils unissent par exemple des partenaires en raison d'une proximité géographique devenue facteur de développement (ex : Région industrielle et urbaine transfrontalière Saar-Lor-Lux) ou d'une ambition commune (ex : Association des villes à une heure de Paris).
- La symbiose : C'est la relation dissymétrique, souvent obligatoire ou devenue telle, durable ou non, que des territoires entretiennent pour leur profit réciproque. On la retrouve ainsi dans les alliances liées à une assistance mutuelle entre territoires (ex : projet d'alliance Lille-Bruxelles (GINET, 1992)).
- L'amensalisme : Dans ce type d'interaction, la relation est nuisible pour un territoire, neutre pour l'autre. C'est le cas par exemple de la pollution atmosphérique produite par les grandes villes, exportée en direction d'espaces éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres où elle s'arrête à cause d'un couvert forestier conduisant à des pics de pollution aussi importants qu'inattendus (cas des pics d'ozone enregistrés presque chaque été en forêt de Fontainebleau... alors que le polluant est produit à Paris).
- Le commensalisme : La relation est ici bénéfique pour un territoire et neutre pour l'autre. C'est le cas des petites villes se décidant à s'inscrire dans la mouvance de stratégies métropolitaines afin de récolter les miettes d'une hypothétique croissance. Le cœur métropolitain ne retire quant à lui que peu voire aucun bénéfice d'une telle association, qu'il accepte cependant.
- Le parasitisme : La relation est bénéfique pour l'un des deux territoires, et nuisible pour l'autre. Les razzias commises par les Huns en Europe s'inscrivent dans ce type d'interaction, qu'il convient d'utiliser toutefois avec prudence... Puisque « *le parasite a toujours une masse inférieure au*

---

<sup>1</sup> Assimilable à une forme de « système social » (ERTIER, 1999).

*parasité* »(BRUNET, FERRAS, THERY, 1993), les métropoles sont davantage que ne le sont les espaces de marge, victimes potentielles ou réelles de cette forme d'interaction territoriale.

- La prédation : Il s'agit d'une relation associant un ou des territoires-prédateurs à un ou des territoires-proies. De la colonisation aux fronts pionniers et passant par la guerre, les exemples géographiques abondent. La métropolisation offre également de nombreux exemples. On peut penser à la stratégie de conquête territoriale mise en œuvre par Anvers pour étendre une infrastructure portuaire dont elle a besoin, ceci au dépend des petites communes rurales situées sur la rive gauche de l'Escaut, progressivement phagocytées par l'hydre urbain (GINET, 2004).

## 1.2. Régulations territoriales : les territoires face à eux-mêmes

Quelque soit le type d'interaction territoriale dans lequel il est engagé, et au sein de celui-ci, tout système territorial dont les métropoles et les territoires de marges font partie, est amené à réguler en permanence son propre fonctionnement. Les effets de la métropolisation sur les territoires les plus périphériques, au regard de la régulation de ces derniers, peuvent être classés en trois types. La classification présentée ci-après constitue une hypothèse de départ, que nos investigations nous ont permis de valider. Son intérêt, outre le fait d'inscrire l'analyse du changement territorial dans une perspective géopolitique, réside dans le fait qu'elle permet de faire ressortir l'existence de temporalités multiples, marquées par des ruptures correspondant à des moments-clefs de l'histoire des territoires. Aucun système territorial n'étant figé, le passage d'un mode d'interaction spatiale à un autre induit la plupart du temps la mise en œuvre d'un type de régulation distinct. Ce dernier peut prendre la forme d'une stratégie territoriale plus ou moins longue à se structurer ou même à prendre conscience qu'elle existe en tant que telle. Trois types de régulation spatiale peuvent être mis en évidence :

### 1.2.1. La collaboration

Dans ce premier cas, les grands équipements externalisés par les métropoles sont perçus comme une chance que le tissu local s'emploie à valoriser en terme de développement local. Un spectre de collaborations est possible. Il va du militantisme le plus marqué (mobilisation et mise en système de tous les acteurs locaux dans l'élaboration d'une planification innovante) à l'acceptation indolente d'équipements ou de stratégies en provenance d'un centre trop puissant pour qu'une périphérie peu armée puisse seulement songer la combattre.

### 1.2.2. La résistance

C'est parfois l'inverse qui se produit. On assiste alors à une mobilisation des acteurs locaux contre un projet d'implantation d'équipement. Les syndromes NIMBY (Not In My Back Yard), LULU (Locally unwanted land-use) ou BANANA (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything) sont évoqués, l'équipement étant perçu comme non producteur de richesses mais uniquement d'effets négatifs.

Là aussi, cette résistance peut prendre une intensité variable. De la résistance de principe, fluctuante, mal structurée et peu sûre de ses arguments, susceptible de basculer à tout moment dans d'autres formes de régulations, à la résistance farouche, organisée, et au sein de laquelle l'ensemble du réseau d'acteurs locaux fait bloc, les formes sont variables.

Les effets terminaux de cette forme de mobilisation prennent également des aspects multiples : succès ou échec à l'issue d'un délai plus ou moins long qui met à l'épreuve la capacité du tissu local à développer une intelligence territoriale se traduisant par des contre-stratégies plus ou moins efficaces.

Si l'échec délite parfois définitivement le tissu local, le succès face aux projets perçus localement comme des intrusions extérieures peut contribuer à forger une nouvelle identité ou à confirmer une territorialité chancelante et finalement (à l'instar d'une piqûre de rappel vaccinal chez l'homme), à renforcer sa capacité de résistance ultérieure. Elles traduisent alors la capacité d'un tissu local à se mobiliser de façon

citoyenne face à un conflit d'intérêt strictement local ou, au travers de la cause particulière qui est soulevée, à se réunir autour d'un combat d'opinion à portée plus large. Force est de constater que ces combats démocratiques sont devenus plus fréquents en raison de l'arrivée dans le monde rural de populations plus réactives, mieux informées et plus méfiantes à l'égard des autorités.

### 1.2.3. La résilience

Notion au départ réservée au champ de la psychiatrie, elle est depuis quelques années exploitée par les chercheurs en sciences humaines et s'applique en l'occurrence aux systèmes territoriaux (MANGHAM, MCGRATH, REID, STEWART, 1995). Elle peut être assimilée à « *une forme d'homéostasie qui permet aux systèmes de retrouver leurs conditions de départ ou de maintenir leurs fonctions initiales dans un environnement dynamique et changeant où interagissent un nombre important de forces, qui doivent être maintenues dans un équilibre plus ou moins fragile* »(Encyclopédie de l'Agora, a).

Si, d'un point de vue temporel, la résilience correspond au franchissement d'un point-critique où une rupture se produit après un temps plus ou moins long de mise en pression territoriale, cette notion ne se réduit pas à une simple réaction, sous entendue aussi brutale qu'éphémère, mais constitue un processus. Elle implique un système territorial dans sa globalité et « *met en jeu des contre-forces tenues en réserve pour refaire l'équilibre brisé; forces qui modifient l'environnement de manière à préserver les conditions favorables au maintien des structures* »(Encyclopédie de l'Agora, a).

Il convient de s'interroger sur l'origine de ces « contre-forces », présentes dans les formes territoriales de résilience, qu'elles soient liées à l'influence d'un seul individu permise par une position financière, sociale ou politique privilégiée, ou par l'émergence d'un mouvement collectif de type participatif...

Quelle qu'en soit la cause, la résilience peut se décomposer en trois phases : l'amont, période où le territoire possède un potentiel de résilience par définition dormant, le « *point de bifurcation* »<sup>1</sup>, puis les trois principaux types de conséquences de ce franchissement de seuil (Encyclopédie de l'Agora, b).

- Auto-conservation : C'est le cas où les réactions locales se contentent de ramener le système inchangé à la position initiale. Ce type s'avère impossible dans le cas de l'arrivée d'un grand équipement. Même en cas d'enkystement total de celui-ci, sa présence demeure effective et marque, à tout le moins, le paysage et le subconscient des populations qui y vivent.
- Auto-réorganisation : Ici le système subsiste et maintient son intégrité par l'acquisition de propriétés nouvelles (système émergent).
- Autopoïèse (MATURANA, VARELA, 1994) : C'est le niveau le plus complexe. Il est marqué par la capacité d'auto-renouvellement qui permet à un territoire de redéfinir en permanence sa propre organisation. Seuls certains points de repère subsistent comme filiation avec le passé.

## 2. Prémonition d'une métropolisation annoncée

*« La France rurale de demain aura-t-elle des ressorts propres de développement, ou est-elle condamnée à servir d'annexe urbaine, pour apporter aux villes ce qui leur fait défaut : les espaces résidentiels, les lieux d'implantation industrielle, les sites environnementaux ou de stockage de déchets urbains. Quels seraient les effets d'un scénario au fil de l'eau, du rural sous dominance urbaine ? »<sup>2</sup>.*

### 2.1. Le lac du Der : sacrifier la campagne pour sauver Paris des eaux

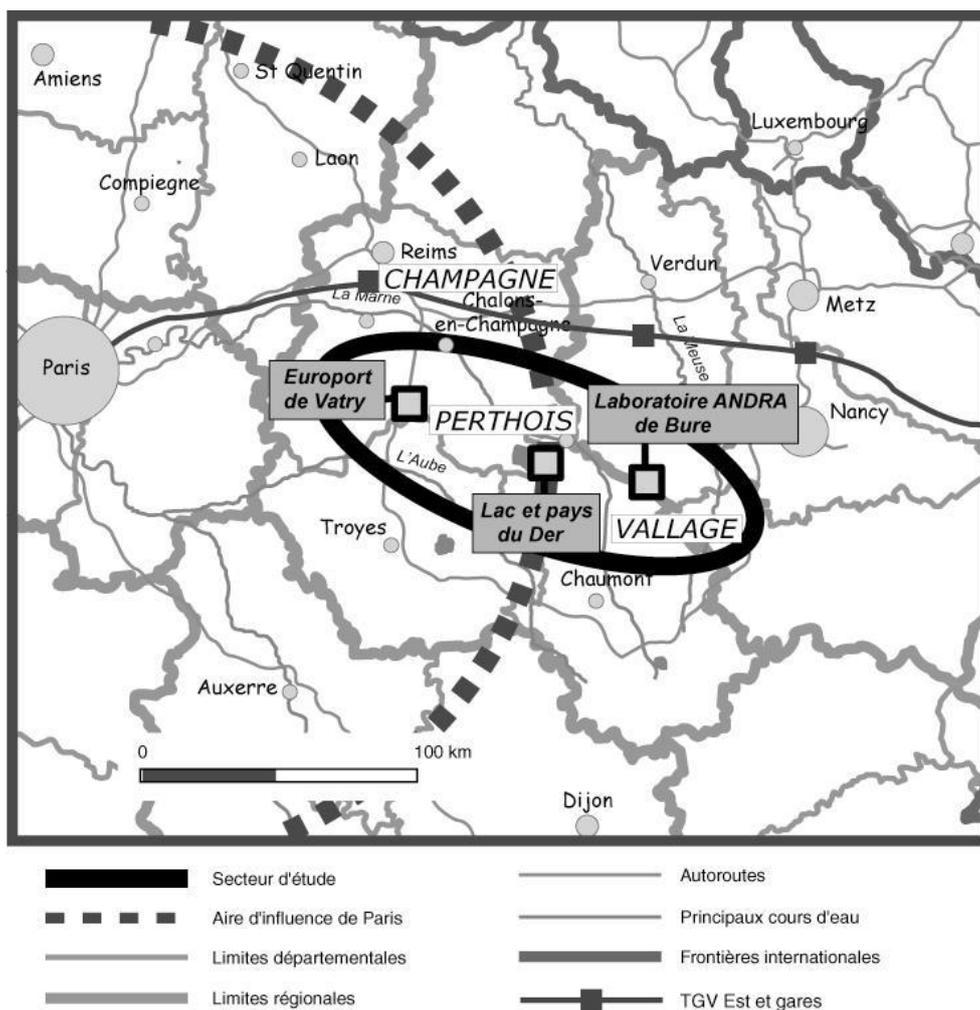
Paris passe d'un million à dix millions d'habitants au cours des 150 dernières années. Cette concentration démographique s'accompagne d'une urbanisation du lit mineur de la Seine. La crue centennale de 1910 à Paris, plus grand débordement de la Seine enregistré à ce jour, impose la prise de mesures qui limiteront les conséquences de la crue dévastatrice suivante (1924) à la seule banlieue parisienne. Deux barrages-

<sup>1</sup> Pour I.PRIGOGINE, spécialiste de thermodynamique.

<sup>2</sup> CIADT du 3 septembre 2003 - quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable.

réservoirs complémentaires sont toutefois construits : le réservoir de Champaubert en 1938, et le réservoir de la Pannecièrre, sur l'Yonne, en 1949. Les inondations de 1955 démontrent la nécessité d'étendre encore les travaux. Trois nouveaux réservoirs sont édifiés : le Lac de la Forêt d'Orient (1966), le Réservoir Aube (1990) et le Lac du Der-Chantecoq (extension du réservoir de Champaubert), terminé en 1974. L'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), Etablissement Public créé en 1969 par l'Etat, assure la gestion de ces grands équipements métropolitains, dont elle est propriétaire. Son financement est assuré par le Département de Paris (50,02%) et par les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (16,66% chacun). La réalisation de ces réservoirs se déroule avant la décentralisation. La notion de développement durable n'a pas encore vu le jour, la participation des habitants ne signifie rien... Les équipements sont mis en place sans que la presse nationale ne fasse écho de quelconques retombées sur les espaces ignorés de tous où ils s'implantent.

*Carte : Trois territoires aux confins de l'aire de métropolisation parisienne*



Pierre GINET - février 2007

## 2.2. Bure, un trou où creuser un trou

80% de l'électricité consommée en France est produite par les 58 réacteurs nucléaires présents sur le sol national. Le quart de cette consommation concerne la seule agglomération parisienne. La question des déchets produits par cette filière constitue un problème majeur. La Loi Bataille votée le 30 décembre 1991 engage un programme de recherches de 15 ans visant à définir des modes de gestion durable des déchets radioactifs les plus nocifs. Parmi les pistes explorées figure le stockage en couches géologiques, question confiée à l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), Etablissement Public spécialement créé et placé sous la tutelle des Ministères de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. La région de Bure, commune de 85 habitants, à l'abri des évolutions climatiques et du

risque sismique sur plus de 200 km<sup>2</sup>, est un des sites retenus pour recevoir un laboratoire de recherches souterrain. Le Conseil Général de la Meuse vote à l'unanimité sa candidature le 26 novembre 1993 pour accueillir ce centre de recherche. La construction du laboratoire, situé à 45 km de Bar-le-Duc et 90 km de Nancy débute en 1999. Le site compte aujourd'hui trente forages dont deux puits de 500 mètres de profondeur. Si le vote du Conseil Général a immédiatement généré un élan de réactions défavorables émanant du grand public meusien, il est présenté comme un espoir de relance économique par certains élus locaux tandis que les subventions versées aux départements de la Meuse et de la Haute Marne avant même la construction du laboratoire incitent les autres élus locaux à se taire. La commune de Bure, ne pèse rien à l'échelle de la France, elle n'est pas en position de force et ne souhaite de toute façon pas négocier face aux pouvoirs publics. Plus qu'un espace de marge, Bure apparaît comme un « trou » (BRUNET, FERRAS, THERY, 1993) où l'idée d'enfouir les déchets les plus effrayants de notre société urbaine, s'impose peu à peu aux élites de la ville lumière comme la solution du moindre mal.

### 2.3. Vatry : quand la campagne rêve d'acquérir une fonction métropolitaine

« Plus des  $\frac{3}{4}$  du trafic passager international en France passent par les aéroports parisiens (...) La totalité du trafic intercontinental régulier est exclusivement accaparée par l'aéroport de Roissy. La centralisation du fret aérien sur Paris est encore plus considérable puisqu'elle concerne 90% du trafic national »(HULBERT, 2005). Située à 25 km au nord-est de Paris, la plateforme de Roissy se situe au deuxième rang européen pour le trafic passager et au premier rang pour le fret. Les problèmes de congestion liés à la croissance simultanée de la métropole et de son gigantesque aéroport, bientôt saturé, interdisent aux autres aérodromes franciliens de constituer des plates-formes d'appoint. L'augmentation de la sensibilité environnementale des millions de riverains confrontés au bruit et à la pollution constitue une contrainte pour les autorités tandis que les solutions mises en œuvre localement ne donnent pas satisfaction. Aussi l'aménagement d'un troisième aéroport se justifie-t-il aux yeux du Ministère des transports et des associations de riverains. L'aéroport (Europort) de Vatry, dans le département de la Marne, en Champagne crayeuse, en service depuis 2000, bien qu'encore sous-utilisé, constitue a priori l'un des meilleurs candidats pour récupérer une partie du trafic de fret voire de passagers de Roissy et s'imposer à terme comme plate-forme aéroportuaire internationale.

## 3. L'incorporation territoriale contrastée des équipements : continuités ou ruptures ?

La métropolisation du territoire contribue à la transformation des territoires de marge, le développement de ces derniers dépendant de plus en plus largement de stratégies territoriales dont le contrôle leur échappe. L'arrivée de grands équipements métropolitains, se traduit ainsi par des processus de résilience territoriale déjà visibles (Der), ou, lorsqu'elle est encore à l'état de scénarios possibles, débouche sur des stratégies de résistance partielle (Bure) ou de collaboration entreprenante (Vatry). Ces dynamiques territoriales questionnent la manière dont ces équipements métropolitains sont, le cas échéant, incorporés par les acteurs politiques locaux et régionaux dans leurs stratégies territoriales d'aménagement et de développement. Elle interroge la manière dont la grande ville rencontre la campagne.

### 3.1. Du traumatisme territorial au développement d'un pôle touristique majeur

Une fois le plan du lac adopté et les ordonnances d'expropriation rendues, la ville de Paris devient, en 1967, propriétaire du site. Huit années de travaux et 4,6 milliards d'euros bouleversent le paysage : une digue de 20 km de long, 14 ponts et 25 km de routes sont aménagés et 11 millions de m<sup>3</sup> de terre sont déblayés. Dès 1952 pourtant, les pétitions se multiplient. En 1953, un Comité de Vigilance du Bocage se constitue et en 1964, l'Association pour la Protection du Bocage Champenois et les Communes Environnantes propose en vain un contreprojet : « la lutte du bocage contre la ville de Paris est celle du pot de terre contre le pot de fer »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'Union – 11 février 1967.

Trente trois ans après sa mise en eau, le lac du Der est aujourd'hui le troisième site touristique de Champagne-Ardenne. Devenu une des haltes d'oiseaux migrateurs les plus importantes d'Europe, classé en Zone Natura 2000, il figure parmi les espaces de la convention internationale « Ramsar » sur les zones humides. Les discours eux aussi ont changé : « *Si le lac réservoir a été d'abord pour les habitants des villages noyés une plaie béante, il détermine trente ans après un paysage original* » (BOURGUIGNON, RUSCIANI, 2003). Le classement Natura 2000 constitue le second point de bifurcation à partir duquel la mobilisation du tissu local en faveur d'un développement lié à la présence du lac se développe. L'offre touristique, d'hébergement et de restauration est valorisée par quatre offices de tourisme ciblés sur les 1,2 million de visiteurs annuels. L'exploitation touristique est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Lac du Der. Depuis 1995, les investissements réalisés par cette structure de 80.000 habitants ont dépassé 32 millions d'euros et permis la création de grands aménagements (station nautique, ports de Nemours et de Nuisement). Des investissements publics qui incitent des partenaires privés à investir à leur tour dans cette Zone de Revitalisation Rurale. Le développement touristique a finalement contribué à effacer le traumatisme causé par la disparition des villages. L'action humaine a paradoxalement accentué la valeur naturelle puis économique de cet espace.

Tableau : Synthèse des effets de la métropolisation sur trois territoires de marge (application du modèle d'analyse « Interactions, ruptures et régulations territoriales »)

Territoires de marge sous influence métropolitaine	Point(s) de bifurcation	Chronologie des interactions spatiales	Mécanismes de régulation spatiales en jeu
Région du Der		A) Etat initial : <b>Neutralisme</b>	<b>Résilience</b> (auto-organisation d'un système émergent)
	1) 1974 : La mise en eau du lac		
		B) Etat suivant : <b>Amensalisme</b>	
	2) 2000 : Le Lac du Der reconnu zone Natura 2000		
		C) Etat actuel : <b>Commensalisme</b>	
	3) Prospective : Volonté officielle de développement et d'organisation plus ciblée		
		D) Prospective : <b>Neutralisme</b>	
Région de Bure		A) Etat initial : <b>Neutralisme</b>	<b>Résistance</b> (partielle)
	1) Le 26 novembre 1993 : Vote du CG55 à l'unanimité en faveur de l'accueil du laboratoire ANDRA à Bure		
		B) Etat actuel : <b>Prédation</b>	
	2) Prospective : Décision officielle de convertir ou non le laboratoire en centre d'enfouissement		
		C) Prospective : <b>Mutualisme</b> ou <b>Amensalisme</b>	
Région de Vatry		A) Etat initial : <b>Neutralisme</b>	<b>Collaboration</b> (stratégique)
	1) 1997 : Autorisation de création d'un aéroport de rang A		
		B) Prospective : <b>Mutualisme</b> ou <b>Neutralisme</b>	

### 3.2. Le laboratoire nucléaire de Bure : des retombées financières, un avenir en suspens

#### 3.2.1. Interactions et rapports de force entre les différents acteurs

- L'ANDRA : propagande, corruption<sup>1</sup>, division

Suspectée de collusion avec le lobby du nucléaire, l'Agence édite force publications tandis qu'un lieu d'information du public a déjà accueilli plus de 40.000 visiteurs à Bure. La campagne de communication répond à une logique particulière : seul le sud de la Meuse est desservi, comme si la population du nord

<sup>1</sup> « Outre le problème de ces crédits et la logique corruptrice qu'ils sous-tendent... » (Association des Elus Meusiens et Haut-Marnais (AEMHM) - <http://www.stopbure.com/>).

d'un département dont les élus se sont également prononcés en faveur de l'accueil de l'équipement n'était pas concernée ; L'implantation pressentie d'un site d'enfouissement (dont la localisation exacte demeure indéfinie) sur un territoire à cheval sur Meuse et Haute-Marne limite d'autant plus la capacité de mobilisation conjointe des opposants et s'inscrit elle aussi dans une logique de division.

#### - Le double jeu des collectivités locales

L'implantation d'un laboratoire a pu apparaître comme un facteur de développement, les subventions attribuées faisant figure de manne providentielle et entretenant chez certains élus locaux l'illusion d'être devenus de grands bâtisseurs, tout en leur offrant le prestige de figurer parmi ceux qui comptent... ou se croient tels. La loi Bataille prévoyait un bilan des recherches fin 2006 afin de statuer sur la possibilité de l'enfouissement des déchets sur vote du parlement. Décision retardée, contexte d'élection présidentielle oblige. Il s'agira de toute façon d'une décision à la Pilate, la responsabilité de décider l'enfouissement échappant à l'autorité du Département, celui-ci ayant autorisé seulement l'implantation d'un laboratoire et non d'un site d'enfouissement... Une façon pour lui de retirer le bénéfice d'un développement s'il se produit, ou de se défaire commodément dans le cas contraire. On notera enfin que si le Conseil général de la Meuse a voté à l'unanimité l'implantation du laboratoire, il s'est lancé depuis dans un vaste programme d'éoliennes, à mi-chemin entre la nouvelle gare TGV Meuse et le centre de Bure... Incohérence, double jeu, rattrapage ? La réponse n'est pas encore possible, le second point de bifurcation (la décision d'implanter ou non un centre d'enfouissement près de Bure) n'ayant pas encore été franchi.

#### - Une population abusée, une résistance sporadique

Bien que le risque d'accident soit infime, la manipulation de produits radioactifs suscite de fortes réticences causées tant par le souvenir d'accidents spectaculaires (Tchernobyl) que par l'impression de vivre dans un territoire méprisé car juste bon à accueillir des déchets produits par d'autres. Car s'il s'agit de déchets qui viennent de l'ensemble du territoire, c'est bien l'activité des villes et spécialement des métropoles fortement consommatrices d'énergie qui les génèrent. Ces populations ont donc l'impression de payer pour un mode de développement dans lequel elles n'ont pas, à tort ou à raison, le sentiment de s'inscrire. De plus le fait que seuls les élus locaux aient été consultés est à l'origine d'un sentiment de tromperie et d'injustice. La constitution d'associations antinucléaires, les pétitions, conférences avec invitation d'experts indépendants, barrages filtrants, plaintes devant le conseil d'Etat et la cour européenne des droits de l'homme... n'y changent rien : « *La concertation avec la population s'arrête là où commence la raison d'Etat* »<sup>1</sup>.

#### 3.2.2. Perspectives de développement ou « poubelle nucléaire » ?

« *Le laboratoire souterrain, une chance à saisir pour la Haute-Marne* » titre l'Est Républicain dans son édition du 20 octobre 1993. La commune de Bure a ainsi obtenu plus de 20.000 euros pour financer la réfection de son clocher et assurer le chauffage de l'église... Somme dérisoire, l'ANDRA promettant seulement « *300 francs par meusien ou 4% du coût de construction du laboratoire* »<sup>2</sup>. Et si 363 emplois ont été créés sur le site, le recrutement de l'ANDRA est national et la plupart des activités du centre de recherche demandent un savoir faire que les populations locales n'ont pas : les nouveaux emplois ne profiteront que de façon marginale à l'économie locale... Le second point de bifurcation sera selon toute vraisemblance atteint avant 2008, année imposée par la Commission européenne pour la définition du site, 2018 étant l'année butoir retenue pour le début de l'enfouissement des résidus radioactifs.

#### 3.3. L'aéroport de Vatry : Le soutien de tous les acteurs locaux... mais l'attente d'une décision de l'Etat

L'ancienne base militaire aérienne de l'OTAN, à l'abandon depuis 1967 subit une première restructuration, infructueuse, en 1991. Le Conseil général de la Marne crée alors la SEM « Europort Vatry » et s'associe aux communes, Communautés de communes, Chambres consulaires, Conseil

<sup>1</sup> Association des Elus Meusiens et Haut-Marnais (AEMHM) - <http://www.stopbure.com/>

<sup>2</sup> Association des Elus Meusiens et Haut-Marnais (AEMHM) - <http://www.stopbure.com/>

régional et entreprises privées intéressées (Bouygues, Bull). L'autorisation de créer un aéroport de catégorie A est obtenue en 1997. Sa piste, étendue à 3.860 mètres lui permet d'accueillir les plus gros porteurs. Le Conseil général confie la gestion de l'équipement à la SEVE (Société d'Exploitation de Vatry Europort).

Vatry est désormais le troisième aéroport français pour le fret. Sa croissance est en hausse. L'Europort développe le trafic de fret frais et celui des passagers : cinq chambres froides y sont réalisées tandis qu'une aérogare de 3.900 m<sup>2</sup> dédiée aux passagers est inaugurée en 2004. Vatry est le seul projet alternatif à Roissy correspondant à une réalité concrète, soutenue financièrement et politiquement par tous les acteurs publics et privés locaux. Lors de l'inauguration de l'aérogare passagers, le Ministre des Transports G.de Robien affirme pourtant que « *la pression croissante et légitime des millions de riverains autour des aéroports des grandes agglomérations est le moteur de cette évolution* ». Le développement de cet aéroport signifierait d'énormes retombées économiques pour la région (l'Europort représente déjà 1.000 emplois directs). Malgré ces potentialités, la SEVE se heurte à la lenteur des décisions de l'Etat. Roissy et Vatry doivent donc, dans l'attente d'un verdict du Gouvernement, se partager les marchés et fonctionner de manière autonome et dissymétrique.

Un second point de bifurcation, sous la forme d'une décision officielle des instances gouvernementales nationales, officialiserait la stratégie de collaboration implicite dans laquelle sont engagés, depuis le début des années 1990, l'ensemble des acteurs politiques et économiques de ce territoire avec les instances dirigeantes parisiennes.

## CONCLUSION

Au-delà des considérations empiriques que permet de dégager l'analyse des dynamiques territoriales affectant les régions de Bure, Vatry et du Der, un certain nombre de considérations théoriques à portée générale, relatives aux continuités et ruptures affectant l'évolution des systèmes territoriaux, peuvent être mises en évidence.

Les territoires entretiennent les uns avec les autres des relations similaires à celles que les êtres vivants entretiennent entre eux. Chaque territoire possède selon la même analogie, une limite permettant de l'appréhender à la fois comme un contenant et un contenu<sup>1</sup> et fonctionne également, à l'instar de tout être vivant, sauf rares exceptions correspondant le plus souvent à un moment de son existence, à la manière d'un système ouvert, dans le cadre d'un nombre limité d'interactions spatiales possibles (amensalisme, commensalisme, mutualisme, neutralisme, parasitisme, prédation, symbiose).

Mais les systèmes territoriaux ne sont pas figés dans le temps. Les modes de relations qui unissent les territoires, s'ils peuvent demeurer stable pendant fort longtemps, peuvent également évoluer subitement ou à l'issue d'une longue période de mise en pression. Ces ruptures correspondent au franchissement de points de bifurcation, basculements majeurs affectant un territoire subissant certains changements intervenus dans un autre territoire.

Cela revient à dire que tout changement territorial, passé, en cours ou à venir porte en lui une origine partiellement exogène et que, par effet de collision territoriale, un changement opéré dans un territoire est susceptible d'entraîner un changement dans un ou plusieurs autres territoires. Cette évolution marque le début d'un processus débouchant sur l'un des trois mécanismes de régulation suivants (collaboration, résistance, résilience), avec, pour chacun d'eux, un nombre limité d'issues possibles (développement ou récession, maintien ou transformation de l'état initial, auto-conservation, auto-réorganisation, autopoïèse). Ces mécanismes de régulation contribuent au maintien de la territorialité, à la territorialisation ou la déterritorialisation des espaces qu'ils intéressent.

---

<sup>1</sup> Les territoires disposent tous d'une limite géographique. L'idée d'un territoire infini « *sort du champ de la géographie* »(BRUNET, FERRAS, THERY, 1993).

Le modèle d'analyse présenté ici offre une issue à la fois théorique et opératoire en ouvrant de façon plus systématique la méthode du diagnostic territorial à l'analyse de l'environnement externe du territoire analysé et aux conséquences des événements qui s'y produisent pour celui-ci. En offrant la potentialité d'une meilleure prédictibilité des changements à venir liée à l'analyse des dynamiques externes, il se présente également comme une aide à l'élaboration de scénarios prospectifs.

## Bibliographie

- ASCHER F., 1995, *Metapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob
- BOURGUIGNON P., RUSCIANI S., 2003, *Pays du Der Chantecoq*, DéclicEditions, Brienne-le-Château
- BOYER R., SAILLARD Y., 2002, *Théorie de la régulation, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La documentation Française
- Encyclopédie de l'Agora (a) - <http://www.agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Resilience>
- Encyclopédie de l'Agora (b) - [http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Resilience--La\\_resilience\\_sociale\\_par\\_Jacques\\_Dufresne](http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Resilience--La_resilience_sociale_par_Jacques_Dufresne)
- ERTIER K-D., 1999, « Nikias Luhmann et la théorie allemande des systèmes (Nikias Luhmann, Die Gesellschaft, der Gesellschaft) », *Critique*, n°630, Tome LV
- GILLY J-P., PECQUEUR B. « La dimension locale de la régulation » in BOYER R., SAILLARD Y., 2002, *Théorie de la régulation, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte
- GINET P., 2004, « Processus de métropolisation à Anvers et à Liège: de l'élaboration du discours au renforcement de la cohérence territoriale métropolitaine », in *Métropoles en constructions. Territoires, politiques et processus*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, pp.259-279
- GINET P., 1999, « Gouvernances urbaines et discontinuités spatiales: approche géostratégique de quelques dynamiques de métropolisation au sein de l'Eurorégion », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°1999/4, pp.412-420
- GINET P., 1992, « Les relations Lille-Bruxelles: diagnostic et perspectives », *Centre d'Etudes et de Prospective du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Région Nord-Pas-de-Calais*
- Loi n°91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs
- MANGHAM C., MCGRATH P., REID G., STEWART M., 1995, *Résilience, Pertinence dans le contexte de la promotion de la santé*, Halifax, Université Dalhousie, Atlantic Health Promotion Research Centre
- MATURANA H., VARELA F., 1994, *L'arbre de la connaissance*, Paris, Addison-Wesley
- MIRLOUP J., 2002, *Régions périmétropolitaines et métropolisation*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans
- VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires – L'économie d'archipel*, Paris, PUF
- VANIER M., 2002, « Développement autour des villes. Un tiers espace voué à l'innovation », *Economie & Humanisme*, n° 362, octobre, pp.53-55